

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

SEANCE DU 5 FEVRIER 2024

Objet :

**APD
Rénovation énergétique
de l'école élémentaire et
création d'une 10^{ème} classe
Tranche 1 et 2**

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Agnès TOMASO, Jean-Philippe GARCIA, Thierry CELMA, Myriam AGUILA, Laure GIMENO, Ludivine ALBERT.

Procurations : M. Laurent FUSTER à M. Bernard GUERRERE, M. Julien RIBES à M. Yann RAMIREZ, Mme Mylène NAUDIN à Mme Marie CHOLLET, M. Olivier MONROS à M. Jean-Philippe GARCIA, M. Julien PUJOL à M. Claude VIDAL, Mme Marie-Josée GOTH à Mme Marie-Jeanne MULLER.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Jeanne MULLER.

Début de séance : 18H30

Monsieur le Maire rappelle au conseil la volonté de procéder à la rénovation énergétique de l'école élémentaire et création d'une 10^{ème} classe Tranche 1 et 2 et la prévision de ce programme dans le budget 2024 de la commune au niveau des études, qui devra être reconduit au BP 2025 en incluant les montants des travaux.

Il présente au conseil l'avant-projet détaillé du programme réalisé par le groupement du Cabinet d'études ACEB, de l'architecte Frédéric MIQUEL et du cabinet d'études thermiques DME, titulaire de la maîtrise d'œuvre des travaux.

Le coût des travaux est estimé à :

- 219 110.00 € HT – 262 932.00 € TTC pour la tranche 1
 - 593 516.00 € HT - 712 219.20 € TTC pour la tranche 2
- Soit un total de : 812 626.00 € HT – 975 512.20 € TTC

Monsieur le Maire soumet ce programme à l'avis du conseil et précise que, conformément à la délégation de fonctions qu'il a reçu du conseil le 2 juin 2020, il va procéder aux demandes de subventions aussi élevées que possible auprès de l'Etat, du Conseil Régional et Départemental de l'Hérault pour aider la commune à son financement.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

A l'unanimité des présents + 6 procurations,

APPROUVE l'avant-projet détaillé du programme de Rénovation énergétique de l'école élémentaire et création d'une 10^{ème} classe présenté ainsi que l'estimation qui en est faite, et,

Prend acte que Monsieur le Maire va déposer une demande de subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat, du Conseil Régional et du Département pour aider la commune à supporter le financement des travaux.

Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de mise en concurrence pour retenir les prestataires les mieux-disants pour la réalisation de ce projet.

DIT que ce programme est inscrit au BP 2024 de la commune (pour la partie études) et sera reconduit au BP 2025 selon le montant de l'estimation présentée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire,

Le Maire,

Marie-Jeanne MULLER

Jean-François GUIBBERT

N° : D - 2025 - 02-05-02

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	22	22

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07 FEV. 2025

Publié le

ID : 034-213401359-20250205-D2025_02_05_002-DE

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le **07 FEV. 2025**
Et publication ou notification
Du
Le Maire : **07 FEV. 2025**

